



PERMANENCES D'UN EXPERT COMPTABLE EN MAIRIE DE SAINT JOSEPH DE RIVIÈRE

Prélèvement à la source : afin d'apporter les explications nécessaires aux contribuables, sur le nouveau mode d'imposition ou sur toute autre point, une permanence gratuite d'expert-comptable sera assurée en mairie :

le jeudi 7 mars 2019 de 15h à 17h,

Il est souhaitable de s'inscrire au préalable à l'accueil de la mairie.

Cette permanence est ouverte à tous les administrés des communes environnantes.